



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 mai 2023 à 18H00*

**Présents** : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES

**Absents excusés** : /

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2. Restitution Etude lac Chambon
  - 3. Adressage
  - 4. Avancement dossier Mairie
  - 5. Critérium
  - 6. Vente d'herbes
  - 7. Esquisse plan de composition Voissières et Chapessat
  - 8. Assainissement : montant global station Bressouleille
  - 9. Taxe assainissement
  - 10. Devis
  - 11. Questions diverses
- 

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Amélie PANCRACIO a été élue secrétaire de séance.

### **2. Restitution Etude Lac Chambon**

Monsieur le Maire revient sur l'étude du Lac Chambon en cours, menée par le Conseil Départemental. Des réunions regroupant différents acteurs et élus ont eu lieu (administrés, élus, gendarmerie, police de l'eau, institutionnels, etc...). Un avis devrait être donné avant le 2 juin et une restitution complète réalisée en septembre.

L'Atelier ZOU, bureau d'étude qui a travaillé sur la première tranche de l'étude, a effectué un bon accompagnement.

Il s'agit de voir le Lac Chambon tel qu'il est aujourd'hui et comment nous souhaiterions le voir dans les prochaines années.

Un diaporama est visionné en Conseil Municipal, présentant :

- les moyens mis en œuvre pour l'étude et outils déployés,
- le périmètre de l'étude (qui s'est agrandi en particulier pour tout ce qui a trait à la mobilité) et son contexte,
- le territoire (en transition),
- le Lac d'hier à aujourd'hui (chronologie),
- les 4 axes majeurs et leurs atouts / dysfonctionnements, opportunités et menaces (axes : environnement / eau et ressources - paysage/ cadre de vie / ambiance - activités / usages / services - mobilité / stationnement / déplacements, et enfin le Lac de demain.

Le territoire est en transition du fait de son exposition aux changements climatiques : neige (de moins en moins de neige), baignade (cyanobactéries), activités nautiques et aquatiques (idem), sport motorisés (risquent à la longue de disparaître).

Le lac est plutôt bien noté actuellement par les usagers (3.5 étoiles sur 5).

**Madame Estel BOUCHE pose la question de la possibilité d'un curage du Lac.** Monsieur le Maire indique qu'il serait possible mais que le budget est important (pour rappel, le Lac appartient au Conseil Départemental).

Madame Amélie PANCRACIO précise qu'un spécialiste des curages lui a appris que les sédiments enlevés peuvent rester sur place et être utilisés pour mettre en place des pistes cyclables, par exemple.

**Les enjeux tournent autour de la création d'une station 4 saisons.** En ce qui concerne la mobilité, il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale. Il a même été évoqué la mise en place d'un train, d'élargir les voies vertes, etc...

Le Conseil Départemental 63 a bloqué une enveloppe de 2 millions d'euros, mais ne souhaite pas mener le projet seul (communes, Région / investissements, ...). Quid de la gouvernance.

### 3. Adressage

Les dates de l'accompagnement de l'entreprise SIGNA CONCEPT ont été fixées à la suite du dernier Conseil Municipal :

- le 12/06 : de 14H - 17H30
- les 13 et 14/06 : de 8H30 à 17H30

**Après rappel des objectifs par Monsieur le Maire, les équipes ont été constituées ainsi :**

- **Le Bourg et Voissières** : Mme Muriel RIGAUD : 12/06, rendez-vous en Mairie.
- **Montmie, Montaleix et Monneau et autres lieux à proximité** : Madame Pauline BOUCHEREAU et Monsieur Daniel VAUZEILLES : 13/06 à 8H30 (RDV à Montmie) puis à 10H30 (à la chèvrerie de Monneau).
- **Les Angles, la Guieze, Bressouleille, La Caire, Surrain et autres lieux à proximité** : Monsieur Daniel VAUZEILLES et Monsieur Daniel ROUX : 13/06 après-midi et 14/06 matin avant 11H (RDV à Montmie).
- **Le Lac et Varennes** : Mme Amélie PANCRACIO et Monsieur Baptiste SIMON : 14/06 : 11H00 – 17H30 (RDV à l'Hôtel Bellevue).

**Seront mis à disposition des équipes accompagnantes :**

- un fichier papier réalisé à partir du fichier de la Poste pour Varennes, le Bourg et Le Lac (pour le cas où il y aurait de nouveaux occupants, ce qui permettra de récupérer les noms des personnes) ;
- les plans avec les noms des rues définis en commission pour les hameaux + un fichier papier par rue et lieu (si possible récupérer les noms des personnes habitantes + numéros)

### 4. Avancement dossier Mairie

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
<b>Poste de dépenses</b> <small>(Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'oeuvre)</small>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Honoraires de maîtrise d'œuvre (architecte - économiste - bureaux d'études)	89 656,40 €
Honoraires contrôle technique et coordonateur SPS	11 900,00 €
ENEDIS	2 500,00 €
ORANGE	1 500,00 €
SUEZ	2 500,00 €
<b>Lot Désamiantage</b>	<b>19 800,00 €</b>
<b>Lot terrassement - VRD - Aménagement paysager et végétalisé - Sol perméable etc.</b>	<b>41 700,00 €</b>
<b>Lot Gros œuvre - enduits façade - démolition, etc.</b>	<b>191 100,00 €</b>
<b>Lot Consolidation des sols (procédé Uretek)</b>	<b>74 000,00 €</b>
<b>Lot Traitement contre l'humidité des murs (Mur Tronic)</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Lot Charpente - Couverture - Zinguerie</b>	<b>3 300,00 €</b>
<b>Lot Menuiserie extérieures et intérieures</b>	<b>92 400,00 €</b>
<b>Remplacement menuiseries en R+1</b>	<b>28 000,00 €</b>
<b>Lot Metallerie - Serrurerie</b>	<b>25 800,00 €</b>
<b>Lot Cloisons sèches - doublages - Isolation - Faux plafonds</b>	<b>47 600,00 €</b>
<b>Lot Carrelage - Faïence</b>	<b>18 700,00 €</b>
<b>Lot Peinture</b>	<b>17 000,00 €</b>
<b>Peinture menuiseries neuves en R+1</b>	<b>1 400,00 €</b>
<b>Lot Plateforme Elevatrice</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Lot Plomberie - Chauffage (dont suppression fioul et installation pompe à chaleur pour R+1 et RDC) - Ventilation</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>Lot Electricité</b>	<b>45 000,00 €</b>
<b>Coût HT</b>	<b>867 856,40 €</b>

Toutes les réponses des financeurs ayant été reçues à ce jour (sous réserve validation contrôle de légalité), Monsieur le Maire présente un récapitulatif des financements (sur la base des dépenses prévisionnelles déposées) :

	PREVISIONNEL				
<b>COUT GLOBAL</b>	<b>867 856,40 €</b>				
FINANCEMENTS	SOLLICITES BASE DOSSIER 2023 (prévisionnels)	% dépenses prév	MAXIMUM OBTENUS (réponse orale : sous réserve confirmation écrite ou validation contrôle légalité)	% dépenses prév	ECART
FIC dont bonus énergie (sous réserve bonus) : dépenses max retenues 237.234 euros sur 4 ans * 40% : 94.894 € de subv + max 28725 euros de bonus NRJ	108 725,00 €	12,53%	123 618,60 €	14,24%	14 893,60 €
<b>Fonds Vert (Etat)</b>	<b>183 656,87 €</b>	<b>21,16%</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>19,59%</b>	<b>-13 656,87 €</b>
DETR (Etat)	245 689,10 €	28,31%	175 371,00 €	20,21%	-70 318,10 €
<b>Conseil Régional (finalement montant 2022 concerné soit 153450 €)</b>	<b>156 214,15 €</b>	<b>18,00%</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>17,28%</b>	<b>-6 214,15 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>694 285,12 €</b>	<b>80,00%</b>	<b>618 989,60 €</b>	<b>71,32%</b>	<b>-75 295,52 €</b>
<b>RESTE A CHARGE COMMUNE</b>	<b>173 571,28 €</b>	<b>20,00%</b>	<b>248 866,80 €</b>	<b>28,68%</b>	
				100,00%	

Monsieur le Maire précise que les financements obtenus sont inférieurs aux montants sollicités (71,32 % des dépenses prévisionnelles au lieu de 80%).

Monsieur le Maire rappelle le principe des demandes de subventions : **les montants indiqués sont des montants maximums de subventions calculés sur la base des dépenses prévisionnelles mentionnées sur les dossiers de demande.**

C'est-à-dire que les montants réels qui seront perçus seront calculés à partir du % alloué et sur la base des dépenses réelles si ces dernières sont inférieures au prévisionnel. Par contre, si les dépenses réelles s'avèrent supérieures au prévisionnel, le montant de la subvention ne pourra pas dépasser le montant de la subvention attribuée (le coût supplémentaire restera donc à la charge de la commune).

Monsieur Frédéric ROUX fait remarquer que le taux de financement obtenu est déjà important.

**Etant donné le taux de subventionnement obtenu, les membres du Conseil Municipal décident de lancer le projet dès que possible.**

La COM COM pourra être sollicitée afin d'évaluer si un complément de subvention peut être obtenu de leur côté.

Le déménagement devra être abordé en amont des travaux. La maison des associations semble un lieu adapté pour accueillir les bureaux de la mairie et de la Poste.

## 5. Critérium

Monsieur le Maire indique que les œuvres liées au vélo sont installées. Le Conseil Départemental devrait boucher les trous présents sur la route. Le chemin du P3 va être réalisé par la commune avec le rabotage des travaux effectués au Bourg.

Monsieur Pascal FOURNIER précise que la mise ne place a commencé, mais qu'il sera nécessaire d'avoir des élus vendredi matin pour aider. Rendez-vous est donné à 8H30 au bord du Lac (distribution barrières, fléchage à mettre en place avant 17H...). Le fauchage au Lac sera réalisé mardi ou jeudi prochain par l'entreprise Leoty.

Côté stationnement, Monsieur le Maire précise qu'il devrait y avoir des emplacements pour les personnes travaillant sur place. Le parking du Grand Panorama serait réservé pour les VIP. Cependant, des informations plus précises ont été demandées à l'organisateur à ce sujet (ASO).

Les personnes accréditées auront un accès sans restriction. Les VIP accéderont à l'espace VIP aux heures prévues sur les invitations envoyées (départ ou arrivée).

Pour le marché qui se déroulera au P1, il est nécessaire de placer les artisans, Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE se chargera notamment de ce volet. France bleu sera aussi implantée au P1.

A ce jour, Monsieur le Maire indique avoir reçu une réponse négative de Territoire d'Énergie pour le financement du Critérium, idem pour Orange. AXA devrait donner 3000 euros, Dischamp 1000 euros, à confirmer.

## 6. Vente d'herbes

Monsieur le Maire présente les ventes d'herbes pour 2023. La commission agricole s'est réunie pour attribuer les parcelles.

<b>PARCELLES COMMUNALES</b>				
				<b>mise à prix</b>
ZI 72	61a 60ca	Côte de Surains	GAEC DES MARMOTTES	50 €
ZE 38	3ha 50a 90ca	Le Lacassou	Grégory MORILLAT	360 €
ZH 141	36a 60ca	Les chapelles	Grégory MORILLAT	30 €
ZW 50	1ha 47a 83ca	Le Cerou	Pauline BOUCHEREAU	50 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des parcelles communales pour les prix proposés.

## 7. Esquisse plan de composition Voissières et Champessat

- Voissières : parcelles communales en vue vente de lots

Monsieur le Maire présente le plan proposé par GEOVAL pour la création de plusieurs lots à Voissières, il s'agit juste d'une esquisse pour visualiser. Un permis d'aménager devra être déposé.



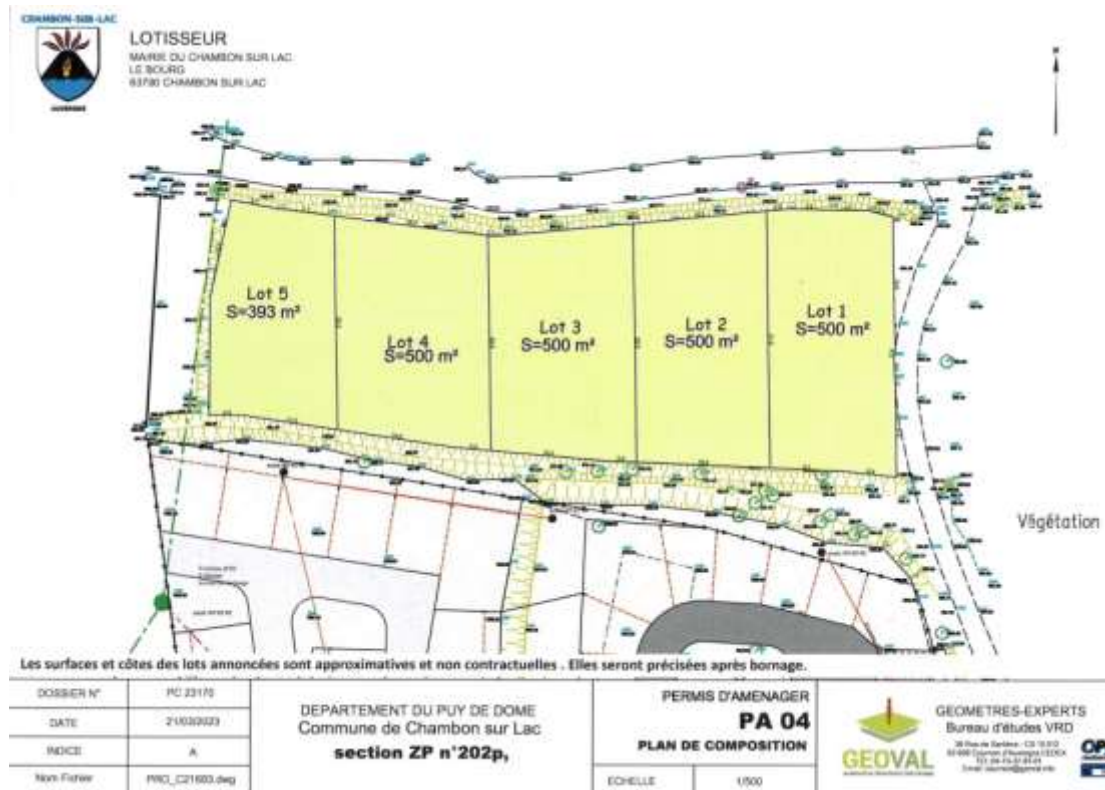
Monsieur le Maire pense qu'il serait préférable que l'entretien des parties communes ne soit pas à la charge de la commune. Un jardin partagé pourrait être positionné à gauche de la petite maison.

Madame Amélie PANCRACIO pense que le lot à 411 m2 est trop petit.

Monsieur le Maire précise qu'il serait idéal de vendre à des personnes résidentes à l'année, en état viabilisé peut-être (selon coût et prix de vente possible).

- **Chapessat : parcelles communales en vue de vente de lots**

GEOVAL propose également une esquisse des lots possibles, au nombre de 5.



Madame Camille MARTIN pense que le lot de 393 m2 est trop petit.

Monsieur le Maire indique que dès que le futur PPRI sera figé et officiel, le projet pourra avancer.

## 8. Assainissement : montant global station d'épuration de Bressouleille

Monsieur le Maire explique que 3 dossiers peuvent a priori être déposés. Les dossiers initiaux ont été modifiés par Geoval après vérification par le secrétariat.

### EAUX USEES : station et réseau

- Agence de l'Eau : pas de date limite pour déposer finalement. Commune éligible car réhabilitation (pas une création). A priori possibilité de financement à hauteur de 30 % + 10 % (ZRR) pour volet le Eaux Usées (EU).
- CD63 Eaux usées : reprise du dossier de 2021 non finalisé et dépôts de pièces complémentaires avec un nouveau projet. Taux de subvention possible à confirmer (35 % si comme Montmie)

Le montant des travaux est le suivant (eaux usées) :

<b>5. Coûts des travaux</b>		H.T.
Réseaux EU	.....	73 125,00 €
Contrôle EU	.....	1 890,00 €
STEP	.....	113 050,00 €
Contrôle STEP	.....	2 370,00 €
<b>Total Travaux EU</b>	.....	<b>190 435,00 €</b>
Relevé topographique	.....	600,00 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	.....	14 000,00 €
Publicités et frais divers	.....	2 200,00 €
Frais de duplication de dossiers	.....	500,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>207 735,00 €</b>

## EAUX PLUVIALES :

- CD63 Eaux pluviales : 35 % à confirmer (si identique au projet rue des anciens combattants)

Le montant des travaux est le suivant (eaux pluviales) :

<b>5. Coûts des travaux</b>		H.T.
Réseaux EP	.....	40 327.50 €
<b>Total Travaux EP</b>	.....	<b>40 327.50 €</b>
Relevé topographique		600,00 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	.....	2 000,00 €
Publicités et frais divers	.....	2 200,00 €
Frais de duplication de dossiers	.....	500,00 €
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>45 627.50 €</b>

**6. Financement**

Par le présent dossier, La Commune de Chambon Sur Lac sollicite le concours financier du département pour la tranche EU de ces travaux sur un montant global de :

**45 627.50 € H.T.**

Des documents sont en attente de Géoval (notamment dossiers papier rectifiés), les dossiers pourraient être déposés ensuite.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet, son montant et le dépôt des dossiers auprès des partenaires financeurs.**

## **9. Taxe d'assainissement**

Monsieur le Maire évoque une question posée par SUEZ quant à la possibilité pour la commune d'augmenter la taxe d'assainissement.

Après vérification, 0,70 € sont appliqués à Chambon (délibération du 08/03/2018).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la taxe d'assainissement cette année.**

## **10. Devis**

- **SATEA : suivi station de Montmie**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a présenté à la commune la possibilité d'un suivi de la station d'épuration de Montmie par le SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement du Conseil Départemental). Cette station, nouvellement refaite, a été financée par le CD63 en partie.

La commune adhère déjà dans le cadre de l'ADIT63, à raison d'1€ par habitant (délibération prise en 2019) : **680 euros sont donc déjà facturés à la commune dans ce cadre. Le suivi de la Station de Montmie n'engendrerait pas de surcoût**, étant donné que l'adhésion est valable pour une commune ayant 1 à 3 stations d'épuration.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le suivi de la station de Montmie au SATEA, dans le cadre de d'adhésion en cours.**

- **VIDEOSURVEILLANCE - Petite Plage**

Monsieur le Maire présente deux devis reçus, L'objectif serait de surveiller un peu la petite plage (pataugeoire, jeu....) :

Devis Artvidéo : 5.815,92 € TTC, 4.846,60 € HT (Art video n'a pas répondu pour la location).

Devis Ephicom : location 130,80 € TTC par mois soit 7.848 € (60 mois), soit 6.540 € HT pour 60 mois.

Madame Amélie PANCRACIO ajoute que 4 caméras sont prévues dans les 2 offres. Les caméras ne visionnent pas à 360°. Ephicom ne fait que de la location. En revanche, le service après-vente en cas d'achat est moins évident.

Monsieur Sylvain CREGUT fait part de son expérience, puisqu'il dispose de caméras de surveillance à son camping. **Son système fonctionne très mal.**

Monsieur Baptiste SIMON va en parler avec Monsieur Jean-Paul PONS qui a des caméras installées. Le sujet sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Lotissement Fougerousse – reprise écoulement pluviales (derrière les chalets Delta)**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par « Formules et Jardins » : 18.375,84 € TTC

**Le Conseil Municipal estime que ce devis est trop élevé, il est nécessaire d'aller au plus simple. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, une autre solution va être trouvée.**

- **Flowbird : suite du vol des clefs des horodateurs**

Monsieur le Maire présente la solution choisie. Le premier devis de Flowbird proposait le remplacement de l'ensemble des clefs (4.698 € TTC).

Il a plutôt été choisi d'ouvrir l'horodateur 7 (Chaudefour), et donc de découper la porte (délai 3 à 10 semaines) : 1.994,40 € TTC.

Il s'agit d'une négligence, du coup aucune prise en charge par l'assurance.

- **Territoire NRJ : Réfection éclairage public en Led T1**

Monsieur le Maire précise que tous les poteaux qui sont situés sur le domaine privé ou inutiles ont été supprimés suite à la visite effectuée avec le Sieg. Un gain substantiel a été atteint par rapport au premier devis (reste à charge de 26.518 € au lieu de 39.528 €).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de Territoire d'Energie.**

- **Territoire NRJ : RD996 entrée Est T2**

Monsieur le Maire indique de 20.002 euros resterait à charge de la commune, cependant ceci n'est pas prévu au budget 2023. Monsieur le Maire peut voir s'il est possible de valider le devis mais que la facturation ai lieu en 2024 (bloquera les prix).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de Territoire d'Energie si cette dernière peut être facturée en 2024.**

## **11. Questions diverses**

### **Relais Rocher de l'aigle :**

Monsieur le Maire indique n'avoir aucun contact. Il va falloir repeindre nous-même si l'on souhaite faire disparaître les tags.

### **Stationnement :**

Monsieur Pascal Indique qu'il est nécessaire de remettre un panneau interdit de stationner à Chaudefour.

Monsieur Baptiste SIMON signale qu'il y a un problème de stationnement avant la fromagerie du Lac. Les personnes qui travaillent à la maison des Volcans se garent. Il demande à ce qu'un ouvrier municipal intervienne.

**20H30 la séance est levée.**